

**Lectures du jour :**

Exode 20, 1-17

1 Corinthiens 1, 22-25

Jean 2, 13-25

Les 10 Paroles

Frères et sœurs,

Les lectures qui nous sont proposées ce matin nous plongent aux racines du judaïsme, avec la lecture d'Exode 20 : Les « 10 Paroles »¹ données par Dieu à Moïse sur le Sinai.

En effet ces 10 Paroles, que les juifs appellent la Loi, sont désignées en hébreu sous le nom de Torah, qui par extension a désigné l'ensemble des 5 premiers livres² de la bible Hébraïque³, qui contiennent pour l'essentiel les développements⁴ de cette Loi, jusqu'au Deutéronome, le 5^{ème} livre, qui la reprend en totalité, d'où son nom⁵.

Un Peuple libéré

Si ces 10 Paroles ne sont données qu'au chapitre 20 du livre, que s'est-il passé dans les 19 premiers chapitres ?

Après que Moïse ait dû fuir le palais du pharaon où il avait été recueilli enfant⁶, Dieu lui ordonne (chap.3) de retourner en Egypte et lui fait la promesse de libérer son Peuple⁷.

Pharaon refusant de libérer ses esclaves s'ensuivent les 9 plaies d'Egypte d'une dureté et d'une violence croissantes, auxquelles répond une obstination également croissante de Pharaon⁸.

Vient alors la 10^{ème} plaie (Chap.12), signal de libération⁹, avec la traversée de la Mer Rouge. Le Peuple est enfin libre, mais la liberté cela se mérite. Or il ne faudra pas plus d'1 mois ½ pour que le peuple regimbe, regrette l'Egypte où il mangeait de la viande et de beaux légumes (chap.16), accusant Moïse de les conduire à une mort certaine, car Dieu ne leur avait pas fait emprunter le chemin le plus court (par la côte), pour éviter d'avoir à affronter les philistins¹⁰. Dieu intervient alors avec les cailles et la manne¹¹

¹ Le Décalogue (deca-logos).

² Le Pentateuque (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome).

³ Laquelle constitue notre « Ancien Testament ».

⁴ Qui iront jusqu'à décomposer les 10 Paroles en 613 « commandements », les mitzvot, qui se déclinent en 365 « tu ne feras pas », un par jour, et 248 « tu feras », (nombre des membres du corps, je n'ai pas compté !). Ces 613 « commandements » sont complétés, dans le judaïsme rabbinique (postérieur à la destruction du second temple par les romains en l'an 70), par des commentaires oraux, compilés dans le Talmud.

⁵ Deutéronome = seconde Loi. Voir sur notre site, méditation sur Genèse 9 (de Noé à Jésus)

⁶ Après avoir été « sauvé des eaux » par la fille de Pharaon.

⁷ Pour que puisse s'accomplir la promesse initiale qu'il avait faite à Abraham.

⁸ Chapitres 7 à 10.

⁹ Commémorée par la fête de Pessa'h (la Pâque juive).

¹⁰ Exode 13,17 : Les philistins étaient donc « déjà là », dans la bande de Gaza, ce qui contredit les affirmations actuelles de quelques juifs haredim et hassidiques, prétendant être « les premiers occupants ».

(Chap.16).

Le mois suivant, c'est l'eau qui manque et provoque une nouvelle révolte du peuple qui manque de lapider Moïse (chap.17), lui reprochant de vouloir cette fois le faire mourir de soif.

A ce stade, et c'est une constante de la versatilité des peuples vérifiable encore aujourd'hui, ils en viennent à se demander si l'Éternel est bien au milieu d'eux ou pas¹².

L'alliance

Toutes ces contestations eurent lieu en moins de 3 mois, ce qui exaspérait Moïse. Pour mettre fin à ces désordres, le Seigneur résolut de proposer une alliance au Peuple, en n'omettant pas de lui rappeler que c'est Lui seul, le Seigneur, qui les a « délivrés du pays de servitude », ce qu'ils semblent oublier, et qui les a conduits dans le désert jusqu'à ce jour, au pied du mont Sinaï. Le Peuple continuera d'être pour le Seigneur un Peuple sanctifié, mis à part parmi les nations, au bénéfice de sa bénédiction, mais à une condition toute simple : qu'ils écoutent sa voix, gardent l'alliance qu'il va sceller avec eux, et qu'ils ne pèchent plus.

Le peuple unanime répondit d'une seule voix « Nous ferons tout ce que l'Éternel a ordonné » (19,8). Engagement bien imprudent car au cours de ces 3 mois dans le désert, ne venait-il pas de démontrer exactement le contraire ?

Car le péché n'est rien d'autre qu'une rébellion, une séparation entre Dieu et l'Homme qui lui tourne le dos, résultant de la volonté humaine de se mettre au centre du monde et de prendre la place qui revient à Dieu¹³.

C'est sur cet engagement que Dieu va donner au Peuple le Décalogue, les 10 Paroles.

Les 10 Paroles

Si le décalogue se présente sous forme de deux tables, la répartition des 10 Paroles sur les deux tables est en elle-même source d'enseignements¹⁴ :

Les 10 Paroles sont précédées d'un « chapeau » qui peut s'appliquer aux deux parties.

Ce chapeau est conjugué au présent ce qui indique sa permanence, son universalité spatiale et temporelle, prononcé par celui qui dit : « je suis celui qui est »¹⁵ :

« Je suis ton Dieu, Celui-qui-est, c'est moi qui t'ai libéré de l'Égypte où tu étais esclave »

Ce préambule est fondamental pour une bonne compréhension de la suite : Dieu est un libérateur et non un dictateur-marionnettiste auquel il faudrait obéir aveuglément.

Les 10 Paroles respectent notre liberté, mais nous fournissent un cadre, que nous devons nous approprier. La Loi devient alors notre propre Loi à laquelle nous décidons libre-

¹¹ La manne = quès aco ? (Exode 16, 15)

¹² Exode 17,7.

¹³ La persistance des hommes dans la « conquête » de l'espace, outre des enjeux géostratégiques en est symboliquement l'illustration : en voulant aller toujours plus loin dans l'espace, en voulant remonter toujours plus loin dans le temps, cette « conquête » ne relève-t-elle pas de la volonté de s'approprier « l'infini de Dieu » ?

¹⁴ Voir de Michel Wienin sur fr.Quora.com : « Pourquoi y a-t-il deux Tables de la Loi remises à Moïse ? ».

¹⁵ Cette conjugaison au présent indique que pour l'Éternel, il n'y a ni passé ni futur, mais un « présent éternel » contrairement à nous dont le présent est coïncé, par notre finitude, entre hier et demain.

ment d'adhérer¹⁶.

* Sur la première table les 4 premiers commandements encadrent les relations entre les hommes et Dieu, ce sont les premiers termes de l'alliance, conjugués au futur : Si tu écoutes ma voix, alors... Ils sont donc autant de promesses que Dieu nous donnera la force de les respecter :

1) Tu n'auras pas d'autre dieu à côté de Moi.

2) Tu ne feras pas de statue ni d'autre image des choses du ciel ou de la terre pour les adorer et les servir...

3) Tu ne te serviras pas du nom de Dieu pour prétendre n'importe quoi,

4) Tu te souviendras¹⁷ du 7^{ème} jour, il est sacré... Tu feras tout ton travail en 6 jours et tu te reposeras le 7^{ème} ainsi que tes enfants, tes employés, tes animaux et l'étranger que tu héberges.

Ce 4^{ème} commandement précise que le 7^{ème} jour est le jour de repos du Créateur, que l'on doit honorer. Etant sacré, ne pas le respecter est un blasphème¹⁸ absolu. Le respecter c'est affirmer l'altérité de l'homme, c'est affirmer que la valeur de l'homme ne se réduit pas à ce qu'il produit et ce qu'il consomme, mais à ce qu'il est¹⁹.

* Puis vient le 5^{ème} commandement : ²⁰

5) Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre que le SEIGNEUR, ton Dieu, te donne. Dont on ne sait exactement s'il se trouve en fin de la 1^{ère} table ou en tête de la seconde.

Je préfère le placer sur la première table, car ce commandement est le seul parmi les 10, conjugué au présent, comme le chapeau. Il se rattache donc à l'éternité de Dieu : En honorant notre père et notre mère²¹, c'est la certitude que nos propres enfants nous honoreront, et qu'ainsi sera poursuivie la longue chaîne humaine qui nous fait de génération en génération poursuivre la création de Dieu, car nul ne peut être père ou mère avant d'avoir été fils ou fille.

* La seconde table est un condensé des grandes règles sociales de la vie en commun. Ce sont cinq interdictions (qu'il faut lire également comme autant de promesses) qui encadrent la liberté en société et forment, avec le code d'Hammourabi²², l'une des plus anciennes lois sociales de l'histoire de l'humanité :

6) Tu ne commettras pas de meurtre.

7) Tu ne commettras pas d'adultère avec la femme d'un autre.

8) Tu ne commettras pas de vol.

9) Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.

10) Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, ni la femme de ton prochain, ni son servi-

¹⁶ Pour Emmanuel Kant la liberté ne peut résider dans le fait de suivre ses envies personnelles, ce qui n'est qu'une forme d'esclavage, quand bien même leur réalisation ne se ferait pas au détriment des autres. La liberté réside dans la faculté à se créer une loi pour soi-même et d'y adhérer par sa propre volonté.

¹⁷ Dans Le livre du Deutéronome, qui reprend les 10 Paroles pour les expliquer au Peuple, on lit « tu respecteras ». On peut imaginer toutes les conséquences chaque semaine de ce glissement sémantique, que Jésus n'a pas manqué de contester lorsqu'il déclare « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (Marc 2, 23-28).

¹⁸ En m'excusant auprès de ceux qui ont retiré ce mot de leur vocabulaire.

¹⁹ Affirmation on ne peut plus nécessaire aujourd'hui !

²⁰ Voir commentaires d'Antoine Nousis : Le pentateuque chez Olivetan-Salvator-2021.

²¹ On remarquera qu'il est écrit « ton père et ta mère » et non « tes parents ».

²² 1750 ans avant J.C. Les tables (1.800 avant J.C ?) seraient écrites en alphabet phénicien (actuel Liban).

teur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui appartient à ton prochain.

Elles sont reprises dans toutes les constitutions, dans tous les codes des démocraties, y compris les plus laïques²³. Il s'agit là de la confirmation du caractère universel de ces 10 paroles, qui constituent la condition nécessaire pour un vivre ensemble fraternel et pacifié²⁴.

Leur tourner le dos expose nos sociétés au chaos, à l'autodestruction, et à la souffrance des peuples. Le 20^{ème} siècle nous en a donné la démonstration et le 21^{ème} semble suivre le même chemin.

Quel enseignement ?

Si Dieu, en donnant les 10 Paroles au Peuple, lui a d'abord rappelé qu'il en avait fait un Peuple libre, et que c'est cette liberté qui a fait des Hébreux un Peuple, cette séquence et son contenu nous interpellent aujourd'hui car nous aussi nous sommes un Peuple libre, car libéré de nos esclavages, par Jésus Christ et sa mort par substitution sur la croix.

Si Jésus a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'était pas venu pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir, il a en effet parachevé la loi par un nouveau commandement : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », qu'il conjugue lui aussi au futur, comme si ce commandement, loin d'être une injonction, était la conséquence, **le signe** de quelque chose de plus important encore : notre fidélité à Jésus. Ce commandement devient alors une promesse : « Si tu m'es fidèle, si tu fais tiens le Sermon sur la Montagne et ses Béatitudes, alors tu aimeras ton prochain comme toi-même. ».

Nous sommes bien, avec Jésus, dans la même relation que celle espérée par Dieu avec le peuple Hébreu, dont il avait fait « une nation sainte », c'est-à-dire un Peuple que l'on distinguera de tous les autres.

Comme le Peuple hébreu, nous aussi, nous entendons chaque dimanche lors de nos cultes, la volonté de Dieu²⁵, qui nous amène à reconnaître notre péché et notre incapacité à suivre cette volonté par nos propres moyens.

Mais, déjà pardonnés en Jésus Christ, cette certitude de notre pardon nous donne les forces nécessaires à notre transformation pour nous mettre en marche et répondre à l'appel de sa volonté.

Ce texte nous pose alors cette question : Nous, le nouveau Peuple de Dieu, formons-nous aujourd'hui cette nation sainte qu'il attend ?

Amen !

François PUJOL

²³ En France, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est présentée sous forme de deux tables de la loi... réminiscence inconsciente du Décalogue, pour des révolutionnaires qui venaient d'instaurer le culte de la Raison ?

²⁴ Mais condition non suffisante car il lui manque un ingrédient essentiel : le nouveau commandement que nous donnera Jésus.

²⁵ Qui, curieusement, a disparu de la nouvelle liturgie proposée par nos instances nationales. Voir : <https://acteurs.epudf.org/wp-content/uploads/sites/2/2023/11/livret-Liturgie-commune-EPUDF.pdf>



Peinture murale des tables de la loi, située dans le château de Chamerolles (Loiret) construit par Lancelot Du Lac, époux de Louise de Coligny, tante de l'amiral Gaspard de Coligny. Une chapelle y a été aménagée par son petit-fils, constituant l'un des plus anciens temples réformés (début de la seconde moitié du XVI^e siècle). Le « chapeau » de la loi figure à la fin de la deuxième table. Les textes sont ceux de la Bible de Genève de 1588



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, présentée sous forme de deux tables... surveillées par l'œil de la Providence.